Modalitésdu Prix du Design Taipei 2015

I. Objet

Afin de promouvoir l'excellente image du ‘‘Design Taipei’’ à l'international, la Mairie de la Ville de Taipei organise ‘‘Le Prix du Design Taipei ’’ et invite les designers, les étudiants et les professeurs du secteur et les personnes internationaux aimant le design, dans le cadre un concours public de designs internationaux. La ville de Taipei servira de plate-forme d'échange pour découvrir des designs novateurs avec du potentiel commercial en encourageant les participants à s'adapter à la conception universelle dans le but d'améliorer l'économie urbaine et le développement social, environnemental et culturel et de rendre la vie plus harmonieuse, plus sûre et plus facile aux utilisateurs.

II. Organisateurs

1. Conseiller du concours : La Mairie de La Ville de Taipei
2. Organisé par : La Mairie de La Ville de Taipei - Départment du Développement Economique
3. Exécuté par : Centre de la Productivité de la Chine
4. Organisations certifiées :
   International Council of Societies of Industrial Design (icsid),
   International Council of Design (ico-D),
   International Federation of Interior Architects/Designers (IFI)
5. Collaborateurs :
   Association des Designers Industriel de Taiwan,
   Association du Design de Posters de Taiwan,
   Association du Design Graphique de Taiwan,
   Société de l'Architecte Intérieur de Taiwan, Association de Créateur de Kaohsiung

III. Qualifications

1. Toutes les personnes internationaux aimant le design peuvent participer à ce concours de façon individuelle ou en groupe. Chaque groupe se limite à 5 personnes, dont un représentant pour s'inscrire.

2. Les créations présentées doivent être une création originale de ces participants de concours, dont ces créations doivent être finalisées après la date du 30 juin 2013.

IV. Catégories

Trois catégories de design : industriel, communication visuelle et espace publique.

1. Design Industriel

   Le design industriel signifie la conception de produits industriels, qui peuvent être produits en série. Ceci inclut la conception générale et applications numériques, la conception de moyens de transport, d'instruments d'équipement, de produits de la vie quotidienne et de ménage, de produits de technologie informatique, et d'électro-ménager et autres produits, etc.

2. Le Design de Communication Visuelle

   La conception de communication visuelle inclut la création de graphique numérique graphique, le design d'identification, de poster, de packaging et d'imprimerie (incluant l'impremerie numérique).

3. Le Design d'Espace Publique

   L'espace ouverte, l'architecture gouvernementale et privée, etc,

pour le grand public.

V. Calendrier

Activité	Date	Déscription
Commencement de l'inscription	Le 5 mai (mardi)	Inscription en ligne http://www.taipeidaward.taipei/
Délai de l'inscription	Le 5 août (mercredi)	Jusqu'à 23:59 (GMT+08:00)
Sélection préliminaire en ligne	Du 10 août (lundi) au 30 août (dimanche)	
Annonce de listes des sélectionnés	Le 2 septembre (mercredi)	
Délai pour soumettre les créations sélectionées des finalistes	Le 2 octobre (vendredi)	1. Jusqu'à 17:00 (GMT+08:00） 2. Délai est déterminé par le temps de la réception de l'envoi de créations. 3. Les créations doivent être envoyées ou livrées en personne à "2015 Taipei Design Award Team" à China Productivity Center (2F, No. 79, Sec. 1, Xintai 5th Rd., Xizhi District, New Taipei City, 221) 4. Finalistes pour la catégorie de design industriel doivent soumettre de(s) maquette(s). Les finalistes pour la communication visuelle doivent soummetre un poster ou des créations de conception réelles. Les finalistes du design d'espace publique doivent soumettre le(s) maquette(s) de créations ou dessins animés en 3 D.
Sélection finale	Le 17 octobre (samedi)	

Activité	Date	Déscription
Cérémonie de remise des prix	Le 15 novembre (dimanche)	1. Les gagnants de prix seront publiqués à la cérémonie de la remise des prix et sur le site d'internet de l'événement. 2. Le lieu de la cérémonie sera publiqué ultérieurement.

* Les dates et le lieu ci-dessus pourront être modifiés par une décision de l'organisateur, veuillez vous référer aux dernières informations du site d'internet.

VI. Frais de l'inscription

Pas de frais d'inscription exigés.

VII. Procédure du concours

1. Inscription : toutes inscriptions doivent être faites sur internet.
   (1) Les participants peuvent aller sur notre site d'internet officiel : http://www.taipeidaward.taipei/ pour ouvrir un compte personnel. Une fois les informations d'inscription seront complétées, le système vous enverra ‘‘une confirmation d'ouverture d'un compte ’’ à l' adresse e-mail de participants inscrits.

   (2) Une fois obtenu un compte, les participants peuvent log in et upload (ci-après transférer) des fichiers (4 pièces par design max.) avant le délai de l'inscription.

   (3) L'inscription sera complète avec succès, lorsque les fichiers électroniques et le concept de la création, ainsi que ‘‘l'Autorisation du Droit de la Propriété Intellectuelle ’’ seront transférés sur internet.

Le système enverra ‘‘une confirmation de l’inscription avec succès ’’ sur l’adresse e-mail de participants inscrits.

Nota 1 : Pour s’assurer que les échanges d’information se passent bien, lors de l’inscription, veuillez communiquer l’adresse e-mail que vous utilisez fréquemment. Toutes les informations concernant ce concours seront communiquées via cet adresse e-mail.

Nota 2 : Les formats de fichiers transférés sur internet doivent être les formats jpg, png ou bmp. La taille doit se limiter à 1190 larg.* 840 long. / 3MB ou plus petite.

Nota 3 : Le nom de créateur, le nom de la société ou toutes références pouvant affecter l’équité du concours ne doivent pas être mentionés sur les créations. Ceux qui ne respectent pas cette règle seront disqualifiés.

<table>
<tr><th colspan="2">Spécifications / Procédure</th><th>Design Industriel</th><th>Design de Communication Visuelle</th><th>Design d’Espace Publique</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Inscription sur internet

--

Envois de documents en ligne</td><td>Upload de documents</td><td colspan="3">1. Toutes inscriptions doivent se faire sur internet, une fois un numéro de série obtenu, l’inscription sera complète.
2. Upload le concept de la création (max. 500 mots). (L’anglais est la langue principale, les autres langues seront complémentaires.)</td></tr>
<tr><td>Upload de fichiers images</td><td>3 photos comprimées du même travail, mais de vues différentes (max. 3), les formats peuvent être jpg/png/bmp,</td><td>3 photos comprimées du même travail. (max. 3), les formats peuvent être jpg/png/bmp,</td><td>3 photos comprimées du même travail, mais de vues différentes (max. 3), les formats peuvent être</td></tr>
</table>

Procédure \ Spécifications		Design Industriel	Design de Communication Visuelle	Design d'Espace Publique
		pour une taille de larg. 1190 * Haut. 840, résolution 72 dpi min., Max. 3MB par photo.	pour une taille de larg. 1190 *Haut. 840, résolution 72 dpi min., Max. 3MB par photo. Veuillez garder les fichiers originaux.	jpg/png/bmp, pour une taille de larg.1190*Haut. 840, résolution 72 dpi min., Max. 3MB par photo.

2. Sélection Préliminaire
   Pour réduire les pertes de ressources causées par l'impression ou l'envoi aérien, la réception et la sélection préminilaire seront faites via notre plate-forme internet. Les compétiteurs n'auront pas besoin de soumettre des images concrètes.

3. Sélection Finale :
   La vérification sera faite à partir des créations réelles. Les spécifications sont comme ci-dessous :

Catégories et Spécifications de Créations

Procédure \ Spécifications		Design Industriel	Design de Communication Visuelle	Design d'Espace Publique
Sélection Finale -- Remise des créations	Soumettre des créations	• 1:1 ou une maquette en miniature. La dimension de la maquette miniature doit être 40*40*40 (cm^3)~100* 100* 100(cm^3). • Les créations réelles	• Max. 3 posters de taille A1 (84,1 *59,4 (cm^2) • Les créations réelles peuvent être soumises si souhaité.	• Max. 3 posters de taille A1 (84,1 *59,4 (cm2) • 1:1 ou une maquette en miniature. La dimension de la maquette miniature doit être 40*40*40 (cm3)~100*

Spécifications / Procédure		Design Industriel	Design de Communication Visuelle	Design d'Espace Publique
		peuvent être soumise si souhaité. • Il faut soumettre les oeuvres physiques.		100* 100(cm3) ou une représentation en dessins animées en 3D.
	Soumettre de(s) CD-Rom(s)	• Le concept du design (max. 500 mots) (L'anglais est la langue principale, les autres langues seront complémentaires.) • Les images originaux de créations (incluant le mode d'emploi et la représentation d'utilisation, le nombre n'est pas déterminé, 300 dpi, jpg/png/bmp) • 1 (max.) photo de(s) designer(s) • Spécifications de la maquette de créations	• Le concept du design (max. 500 mots) L'anglais est la langue principale, les autres langues seront complémentaires. • Les images originaux de créations (le nombre n'est pas déterminé, 300 dpi, jpg/png/bmp) (incluant le mode pour la conception de packaging) • 1 (max.) photo de(s) designer(s) • vous pouvez utiliser une représentation d'utilisation d'oeuvre par un film	• Le concept du design (max. 500 mots) (L'anglais est la langue principale, les autres langues seront complémentaires.) • Les images originaux de créations (incluant le mode d'emploi et la représentation d'utilisation ,le nombre n'est pas déterminé, 300 dpi, jpg/png/bmp) • 1 (max.) photo de(s) designer(s) • Spécifications de la maquette de créations

Spécifications / Procédure		Design Industriel	Design de Communication Visuelle	Design d'Espace Publique
		(incluant ses matériels, long.*larg* haut. et son coût.) • vous pouvez utiliser une représentation d'utilisation d'oeuvre par un film		(incluant ses matériels, long.* larg * haut. et son coût.) • vous pouvez utiliser une représentation d'utilisation d'oeuvre par des dessins animés en 3D.

Nota :

1. Pour éviter des dégâts durant le transport, veuillez bien emballer vos maqeuttes et créations graphiques et les protégéant correctement.

2. Pour les finalists des catégories du design industriel et d'espace publique, 10 000 NTD de subvention pour le coût de maquette vous sera accordé, à l'exception des gagnants de prix en argent comptant et ceux qui n'ont pas soumis les maquettes physiques (par exemple la catégorie de compétitions d'espace).

VIII. Procédure de Sélection

1. Le principe pour sélectionner les membres du jury :

(1) L'organisateur sélectionnera des experts nationaux et internationaux de chaque catégorie, pour composer des jurys.

(2) Le jury de chaque catégorie sera composé de 7 experts pour la sélection préliminaire et 5 experts pour la sélection finale, qui doivent être venus de plus de deux continents et nationalités différents.

(3) S'il y a des membres des jurys n'arrivent pas à venir, en raison de maladie ou force majeure, l'organiser aura droit de changer le choix de membres des jurys concernés.

(4) L'organisateur doit fournir un document pour expliquer les droits et

les obligations aux jurys.

2. Méthode de Sélection

(1). Vérification de qualifications : vérification sur les qualifications, les documents et les formats de créations.

(2). Sélection préliminaire: Pour réduire les pertes de ressources causées par l'impression ou l'envoi aérien, la réception et la sélection préminilaire seront faites via notre plate-forme internet. L'organisateur doit communiquer tous les fichiers qualifiés aux jurys. Les jurys évalueront les créations présentées et sélectionnera entre 10% - 15% de créations. Puis, parmi ces dernières, 17-23 créations seront sélectionées par catégorie comme les finalists.

(3). Sélection Finale : Pour la catégorie du design industriel, l'évaluation sera basée sur les maquettes ou les créations réelles, et une représentation d'utilisation d'oeuvre par dessins animés ou un film. Pour la catégorie du design de communication visuelle, l'évaluation sera basée sur les posters de A1 ou les créations réelles. Pour la catégorie du design d'espace publique, l'évaluation sera basée sur les maquettes (une représentation de des dessins animés en 3D est acceptable) et les posters A1.

(4). Sélection du Prix du Public: Les créations des finalists seront présentées dans le lieu d'exposition, de ce fait, le grand public pourra y voter. Un vote maximum par personne pour chaque catégorie. L'inscrption avec les plus de votes pour chaque catégorie sera le gagnant du Prix du Public.

3. Code de Sélection

Elément Critère	Déscription

Elément Critère	Déscription
Applicabilité	• Compatibilité avec la tendance du marché et la valeur du développement commercial
Technicité	• maturité de technicité choisie ainsi que la fonctionalité, les matériels et la technique…,etc des créations • finesse de maquettes de sélection finale
Créativité	• Originalité et innovation
Esthétique	• Esthétique des créations

4. L'organisateur s'assurera que la sélection sera faite avec le principe de l'équité et l'légalité, cependant il ne devra pas influencer la sélection des jurys.

5. Une fois la sélection executée pour les jurys, cette dernière ne changera pas, malgrés une intervention d'un tiers entre les jurys et les participants, et les participants et les jurys consentent à un processus de sélection.

IX. Prix

Prix

Catégorie / Prix	Design Industriel	Design de Communication Visuelle	Design d'espace Publique
Prix du Maire de la ville de Taipei	1		
Prix d'Or (500 000 NTD)	1	1	1
Prix de Conception	1		

Catégorie / Prix	Design Industriel	Design de Communication Visuelle	Design d'espace Publique
universelle (250 000 NTD)			
Prix d'Argent (200 000 NTD)	1	1	1
Prix de Bronze (100 000 NTD)	1	1	1
Prix Spécial ico-D	--	1	--
Prix Spécial IFI	--	--	1
Prix Spécial du Jury (20 000 NTD)	5	5	5
Prix de Sponsors Entreprises	La prime sera déterminée en fonction du montant reçu de sponsors entreprises		
Prix du Public (10 000NTD)	1	1	1
Prix de Distinction	Plusieurs par catégorie		

Nota :

1. Les gagnants du prix du Maire de la ville de Taipei, des prix d'Or, d'Argent et de Bronze, des prix Spéciaux, du Jury et de Conception universelle recevront un trophée et un certificat, tandis que les gagnants des prix de Sponsors entreprises, de Distinction et Du Publicrecevront un certificat.
2. Les prix seront remis par les jurys, en fonction de la qualité de créations présentées. Les jurys auront droit de décider de ne pas ''remettre'' ou ''d'adjuster'' certain(s) prix. Les jurys auront droit de changer les récompense et les noms de prix.
3. L'organisateur a le droit d'ajuster le nombre de prix de sponsors entreprises.
4. Les gagnants seront publiqués sur notre site d'internet, des sociétés pourront leur proposer des projets de collaboration.

X. Remarques

1. Il n’y a pas de frais exigés ni pour l’inscription, l’exposition de prix de gagnants, non plus pour la publication de ce concours.
2. Tous les participants de ce concours, pour quel statut qu’ils en soient (étudiant, designer professionnel, ou gen actif), doivent respecter toutes les règles de ce concours, pour pouvoir éventuellement bénéficier des prix sans / avec l’argent comptant de façon équitable.
3. Compétiteurs
    (1) Le droit des proprietés intellectuelles appartiennent aux participants.
    (2) Les compétiteurs devront communiquer les informations détaillées sur les documents et les images, pour éventuellement pouvoir les publier et exposer dans le futur.
    (3) Avant le sélection formelle, si les oeuvres auront la possibilité d’exposer dans un lieu publique, les participants doivent s’assurer la protection des propriétés intellectuelles.
    (4) Les propriétés intellectuelles des maquettes (ou oeuvres physiques) sélectionnées seront transférés à la mairie de Taipei.
    (5) L’organisateur pourra aider les gagnantes nationaux à enregister la proprité intellectuelle de leurs créations à Taiwan. Concernant ces informations, veuillez vous référer sur Les annonces d’événements prochains.
    (6) Toutes les oeuvres sont réalisées sous un contrôle autonome de participants.
    (7) Les participants acceptent les règles de compétition déterminées par l’organisateur, et prennent la décision des jurys comme la décision finale. Et, il n’y a pas de personnes concernées qui interviennent à la sélection.
    (8) Les participants doivent présenter une vérification et une

exposition concernée, fournir des informations convenables et d'échantillons d'oeuvres réalisée (si besoin).

(9) Les participants ont pris la connaissance de règles concernant le retour des oeuvres déterminées par l'organisateur.

(10) Les participants ont compris qu'ils doivent fournir des informations correctes et complètes. Les informations personnelles des participants seront utilisées selon la politique de confidentialité de l'organisateur.

(11) Les participants ont compris que les informations fournies pendant l'inscription, ainsi que celles concernant leurs œuvres seront utilisées par l'organisateur dans le cadre du concours et de sa promotion (par exemple, par le biais d'Internet, de livres, de catalogues, d'exposition, etc.).

(12) Lors de l'inscription et la remise d'oeuvre, les participants ont compris l'intégralité du contenu de ces modalités

(13) Concernant le Prix du Public, les informations seront publiées sur notre site d'internet officiel.

(14) Les frais de l'envoi des créations et les frais de la douane seront à la charge des compétieurs. Pour éviter un traitement trop long à la douane taiwanaise et un temps de réception retardé, les compétiteurs ne devront pas indiquer la valeur de leurs créations dépassant 50 USD.

(15) Les compétiteurs devront soumettre leurs créations de design, tout en respectant les spécifications indiquées. Veuillez lire l'intégralité de cette notice et respecter toutes les règles de la notice et son explication.

(16) Pour rendre la procédure de sélection internationale plus facile, Chaque inscription de créations doit être munie d'une explication en anglais, pour les jurys puissent y référer.

(17) Lors de l’inscription, les créateurs doivent donner leurs accords sur “ l’Autorisation du Droit de la Propriété Intellectuelle”, ayant pour but de déclarer que leurs créations ne violent pas la propriété intellectuelle.

(18) Les auteurs dovient dire s’ils sont d’accord pour une communication d’informations de leurs créations à une plate-forme d’échange d’information, ayant pour but d’une rencontre commercial éventuelle.

4. Gagnants

(1) La liste des gagnants finaux sera confirmée par les jurys. Les gagnants seront informés par l’organisateur dans les 15 jours après la sélection.

(2) Les prix seront remis par les jurys, en fonction de la qualité de créations présentées. Les jurys auront droit de décider de ne pas ‘‘remettre’’ ou ‘‘d’adjuster’’ certain(s) prix. Les jurys auront droit de changer les récompenses et les noms de prix.

(3) Conformément à la loi de la taxe de la revenue personnelle taiwanaise, les gagnants recevant des prix en argent comptant ou d’autres prix d’une valeur de 20 000 NTD ou plus, doivent payer une taxe (20% pour les étrangers, 10% pour les taiwanais). Concernant les gagnants des Prix en argent comptant, un virement du montant concerné sera fait vers leurs comptes bancaires communiqués par la mairie de Taipei, dans 1 mois après la publication de la liste des gagnants. Mais la procédure de virement pourrait prendre 2 mois.

(4) L’organisateur s’occupe des virements étrangers, et s’assure que tous les prix en argent comptant seron remis par des virements.

(5) Les prix en argent comptant ne comprennent pas l'acquisition du droit de propriétés intellectuelles de designers.

(6) Les gagnants seront publiqués sur notre site d'internet, des sociétés pourront leur proposer des projets de collaboration. L'organisteur ne sera pas en disposition ni d'exploiter ni produire des oeuvres gagnantes.

(7) L'organisateur ne fera pas de duplication pour des oeuvres sélectionées.

(8) L'organisateur ne s'occupera pas de développement commercial pour des oeuvres sélectionées, ainsi il ne fournira pas de frais de développement.

(9) Pour les gagnants des prix d'Or/Argent/Bronze non taiwanais, l'organisateur payera le billet d'avion, les repas et l'hôtel et les frais de la réception pour les participants individuels gagants ou un représentant seulement par groupe de participant gagnant. Le nombre se limitera à 6, l'invitation sera faite dans l'ordre des gagnants des prix d'Or, d'Argent, et ensuite de Bronze.

(10) L'organisateur gardera le droit de promotion pour les oeuvres participant à ce concours, il aura droit d'utiliser les créations participées pour la promotion, l'exposition, la publication et la publication confiée autres que des fins commerciales, dans un an après avoir annoncé la liste des oeuvres gagnantes, et sans fin commerciale. En effet, cette année (2015), l'organisme envisage d'organiser une exposition, de publier une revue de ce concours, et faire des promotions par le biais de médias en version papier et électronique, ceci ne sera pas rémunérable.

5. Tous les gagnants de créations sélectionées devront ultérieurement fournir des fichiers ou informations supplémentaires pour l'exposition et la publication. Conformément aux réglementations internationales,

les compétiteurs devront communiquer des documents nécessaires et les créations réelles pour une certification des normes.

6. L’organisateur ne fera qu’une promotion pour les oeuvres gagnantes, toutes les oeuvres non sélectionées ne seront pas utilisées ou publiées.
7. Disqualification
    (1) Si les fichiers de créations présentées contiennent le nom de créateur, de société ou d’autres références pouvant affecter l’equité de la sélection, leurs droits de finalists seront disqualifiées.
    (2) Si les créations finalistes ou gagnantes sont dénoncées ou accusées avec des preuves suffisantes comme étant une création finalisée avant le 30 juin 2013, l’organisateur pourra rendre ces créations finalistes et gagnantes disqualifiées de leurs oeuvres séletionées ou gagnantes, par conséquent, récupérer tous les prix en argent comptant, en prime, en trophée, en certificat remis.
    (3) Si les créations finalistes ou gagnantes sont dénoncées ou accusées avec des preuves suffisantes comme étant une création crée par une autre personne, ou une creation d’une autre personne, l’organisateur pourra rendre ces créations finalists et gagnantes disqualifiées, par conséquent, récupérer tous les prix remis.
    (4) Si les créations finalistes ou gagnantes sont dénoncées, comme étant une creation qui plagie ou viole le droit de l’auteur, avec une décision coupable de la Cour, ou les faits sont évidents jugés par les jurys, l’organisateur pourra rendre ces créations finalists et gagnantes disqualifiées, par conséquent, récupérer tous les prix remis.

(5) Les créations des membres du jury, ainsi que leurs sociétés ne pourront pas s'inscrire à ce concours. Ces derniers membres ne pourront pas non plus directement ou indirectement aider et donner des conseils aux participants de ce concours.

(6) Si les participant eux-mêmes ou leurs familles, ami(e)s, entreprises participent directement ou indirectement aux sélections, ou donner des aides ou informations, ces participants concernés seront disqualifiés pour ce concours.

(7) Pour les informations complémentaires de ces modalités qui pourront être modifiées par l'organisateur, veuillez vous référer à notre site d'internet officiel.

8. Veuillez consulter le site Web officiel pour toute information complémentaire concernant les présentes modalités ou pour prendre connaissance des éventuelles modifications apportées par l'organisateur.

XI. Les députés disposent d'un droit d'accès aux informations pertinentes, à l'exception des informations personnelles et de celles couvertes par le secret commercial, même assujetties à une clause de confidentialité. Le conseiller, l'organisateur ou l'exécutant du concours peuvent uniquement recueillir, traiter ou utiliser les informations relatives aux participants, aux œuvres présentées ou aux secrets commerciaux dans le cadre de ce concours.

XII. Informations de Contact

"L'équipe du Prix International du Design Taipei 2015"

Interlocutrice : Mlle. SIOU

Tél : 02 – 2698 2989 ext. 2401
Adresse e-mail : 2401@cpc.tw

Télécopie : 02-2698-9335

Adresse : 2F, No. 79, Sec. 1, Xintai 5th Rd., Xizhi District, New Taipei City, 221